

Déclaration de Séoul sur la santé et la sécurité au travail

SEOUL, République de Corée (Nouvelles du BIT) – Juin 2008

L'Organisation internationale du Travail (OIT) a salué la **Déclaration de Séoul sur la santé et la sécurité au travail**, adoptée à Séoul par quelque 50 dirigeants de premier plan venus du monde entier, comme un nouveau cadre de référence pour édifier une culture globale en matière de santé et de sécurité au travail.

Convoqué avant le **XVIII^e Congrès mondial sur la santé et la sécurité au travail**, le premier sommet de haut niveau sur la santé et la sécurité a réuni des responsables internationaux, des ministres, des PDG de grandes compagnies internationales, des experts dans le domaine de la santé et de la sécurité sociale, et des représentants des employeurs et des travailleurs.

«La Déclaration marque une étape majeure dans l'établissement d'une culture de prévention en matière de sécurité et de santé», a déclaré M. Assane Diop, Directeur exécutif du Secteur de la protection sociale du Bureau international du Travail (BIT). «Le BIT, en partenariat avec l'AISS et l'Agence coréenne pour la santé et la sécurité au travail, est décidé à accomplir des progrès tangibles dans la réduction du nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles.»

Reconnaissant qu'améliorer la santé et la sécurité au travail a un impact positif sur les conditions de travail, la productivité et le développement socio-économique, la Déclaration souligne aussi que le droit à un environnement de travail sûr et sain devrait être reconnu comme un droit humain fondamental.

La Déclaration stipule également que la promotion de la santé et la sécurité au travail et la prévention des accidents et des maladies liés au travail sont des éléments essentiels de la mission fondatrice de l'OIT et de l'Agenda pour le travail décent.

La Déclaration encourage les gouvernements à considérer la ratification de la Convention (n°187) de l'OIT sur le cadre promotionnel pour la santé et la sécurité au travail, 2006, comme une priorité, tout comme celle des autres conventions pertinentes de l'OIT sur la santé et la sécurité au travail. Elle les invite aussi à garantir l'application de leurs dispositions – y compris par un système d'inspection du travail solide et efficace – dans le but d'améliorer de façon systématique la performance nationale en matière de santé et de sécurité au travail.

Relevant que des normes élevées de santé et de sécurité au travail vont de pair avec de bonnes performances des entreprises, la Déclaration exhorte les employeurs à garantir que la prévention fera partie intégrante de leurs activités, à établir des systèmes de gestion efficaces afin d'améliorer la santé et la sécurité sur les lieux de travail, et à veiller à ce que les travailleurs soient consultés, formés, informés et impliqués dans ce processus.

La Déclaration précise également que les travailleurs doivent respecter les instructions et les procédures dans le domaine de la santé et de la sécurité, y compris celles qui portent sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle; ils doivent aussi participer à des formations sur la santé et la sécurité et à des activités de sensibilisation, et coopérer avec leur employeur en appliquant les mesures relatives à leur santé et leur sécurité au travail.

Par cette Déclaration, les signataires se sont engagés à prendre la tête de la promotion d'une culture de prévention en matière de santé et de sécurité, à faire figurer la santé et la sécurité au travail haut sur leurs agendas nationaux; ils se sont enfin mis d'accord pour faire le point sur les progrès accomplis lors du XIXe Congrès mondial sur la santé et la sécurité au travail en 2011.

Les requêtes d'information et les demandes d'interviews avec des représentants et des spécialistes de la sécurité au travail de l'OIT et de l'AISS pourront être orientées vers:

Mme Kiran Mehra-Kerpelman, Département de la Communication du BIT. Courriel: mehra@ilo.org – Portable à Séoul: +8210/68.84.04.26

Alexander Belopopsky, Unité de la Promotion de l'AISS. Courriel: belopopsky@ilo.org – Portable à Séoul: +8210/68.84.04.90

Le Congrès triennal sur la Santé et la Sécurité au Travail est organisé conjointement par l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Association internationale de la Sécurité sociale (AISS). Le XVIIIe Congrès mondial est accueilli par l'Agence coréenne pour la santé et la sécurité au travail (KOSHA).